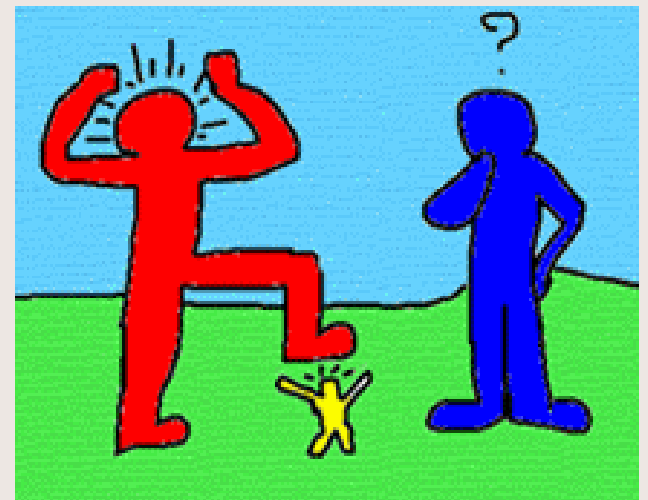


# L'INTIMIDATION

LA COMPRENDRE  
ET  
RÉAGIR  
TOUS ENSEMBLE



# Le contexte

Suite aux événements de l'automne dernier notamment le décès de Marjorie Raymond et pour offrir à tous les élèves un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire le gouvernement a mis en place la loi 56 visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école en juin dernier.

Depuis plusieurs années les écoles travaillent à mettre en place un plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation dans ce plan nous retrouverons :

- **Un portrait de la situation**
- **Des actions de prévention**
- **Des actes d'intervention**
- **Un protocole contre l'intimidation**
- **Des mesures de communication avec les parents**

Pour aider les écoles à compléter le portrait de la situation la CSRS a choisit de sonder les élèves (4,5,6<sup>ième</sup> année) sur leur sentiment de sécurité à l'école en les questionnant sur les actes de violence et d'intimidation. Les élèves ont donc rempli ce sondage de façon électronique en octobre dernier. Suite aux résultats du sondage une analyse sera effectuée ce qui aidera à mettre en place des actions ciblées au portrait de notre milieu.

# Extrait de la Loi sur l'instruction publique

**Article 13.** Dans la présente loi on entend par :

**«intimidation»:**

tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;

**L'aspect non intentionnel permettra aussi à l'école d'intervenir dans les situations où l'élève prétend qu'il n'avait pas l'intention d'intimider la victime. Il sera alors possible de conscientiser et de sensibiliser certains élèves aux effets de leur comportement auprès des autres élèves, même si à leurs yeux, ces comportements étaient sans conséquence. (extrait d'un document de travail Éducation Montérégie-Estrie)**

**«violence»:**

toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

# Les formes de violence

## ***Violence physique.***

Exemples : pousser, frapper, donner des coups de pied, cracher, battre, enfermer quelqu'un dans un local, voler ou briser des biens.

## ***Violence par voie électronique.***

Exemples : envoyer des courriels, des messages textuels ou des photos par cellulaire dans le but de menacer, blesser, gêner, ridiculiser, révéler des secrets, exclure du groupe, briser une réputation ou une amitié.

## ***Violence verbale.***

Exemples : insulter, faire des plaisanteries blessantes, donner des surnoms, ridiculiser, humilier ou menacer.

## ***Violence sociale.***

Exemples : ignorer volontairement quelqu'un ou s'en éloigner physiquement, l'exclure du groupe, répandre des rumeurs méchantes sur lui, amener d'autres élèves à le rejeter ou à ne pas lui parler, le regarder de façon méprisante.

## ***Violence en lien avec la sexualité***

Exemples : provoquer des contacts sexuels non désirés, faire des gestes de nature sexuelle, émettre des commentaires sexuels abusifs, répandre des rumeurs sur un comportement sexuel ou une orientation sexuelle, traiter l'autre d'homosexuel (ex. : gai, *fif*) ou de lesbienne.

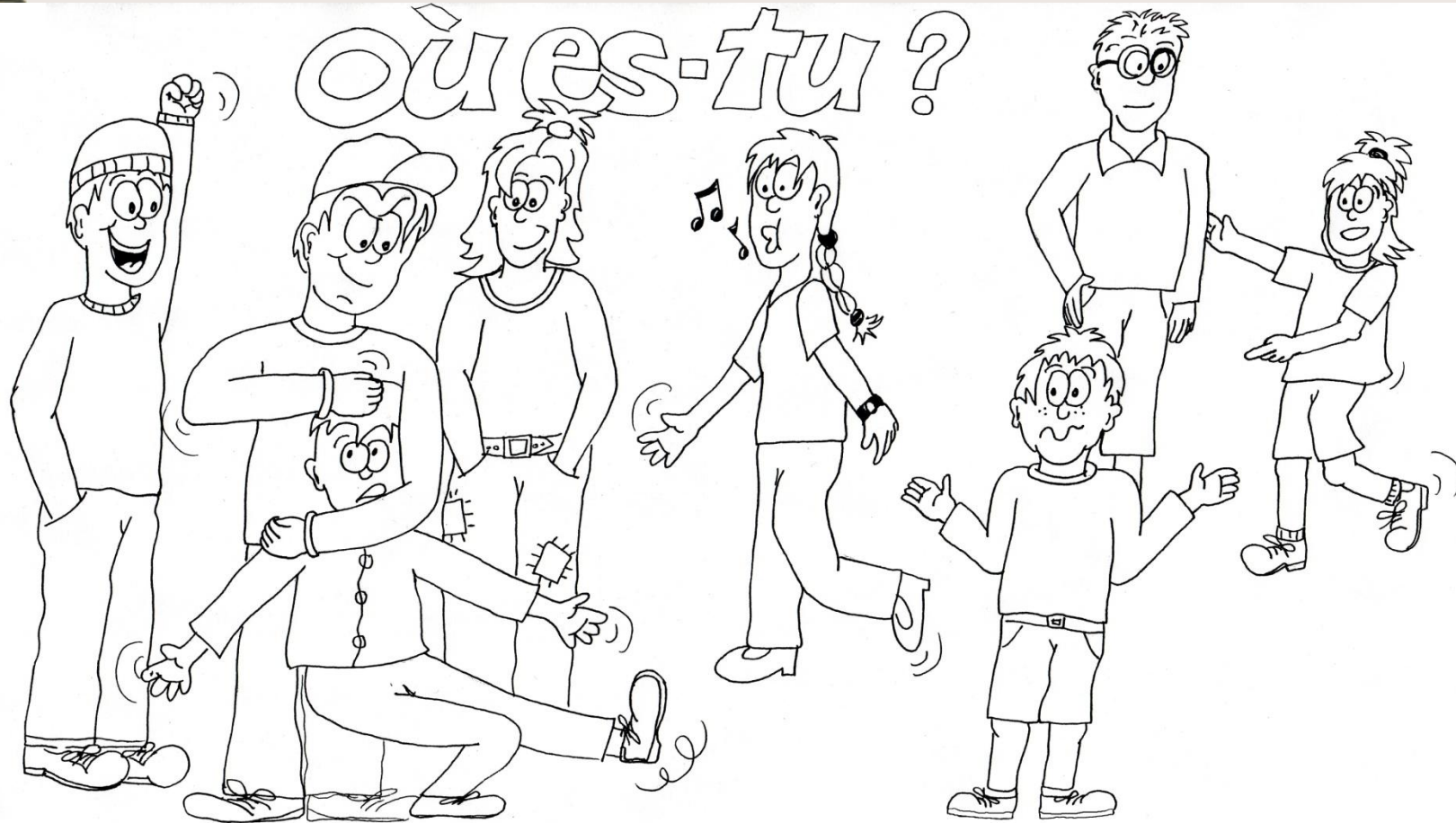
## ***Discrimination fondée sur l'origine ethnique, la religion, le sexe, le handicap ou autre.***

Exemples : exclure ou traiter avec mépris une personne en raison de sa nationalité, ses croyances, son apparence religieuse ou sa différence

# Distinction entre intimidation et conflit

Critères	Cas d'intimidation	Cas de conflit
Une intention ou non de faire du tort	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.
Une personne ou un groupe qui dominant	L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire s'impose à l'autre par la force. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux). C'est un rapport de force inégal.	Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été mis dans l'impuissance. L'élève qui intimide sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voir assume les torts. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter. Il peut aussi être envahi par un sentiment de honte ou de désespoir	Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version ou de défendre leur point de vue.
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

# Où es-tu ?

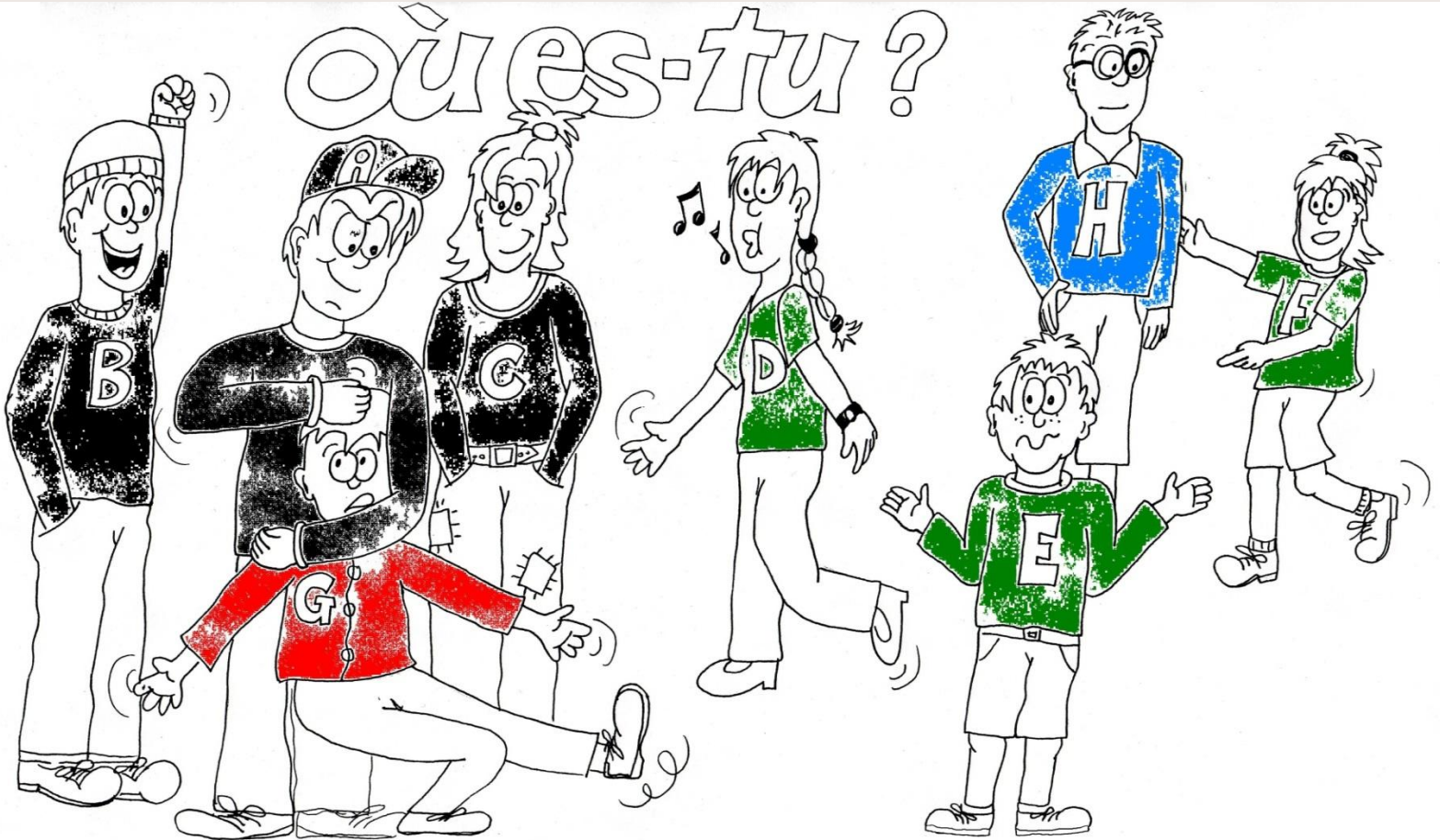


A: L'intimidateur  
B: Complice actif  
C: Complice passif

D: Témoin indifférent  
E: Témoin passif  
F: Témoin actif

G: L'intimidé  
H: L'intervenant

# Où es-tu ?



A: L'intimidateur D: Témoin indifférent G: L'intimidé  
B: Complice actif E: Témoin passif H: L'intervenant  
C: Complice passif F: Témoin actif

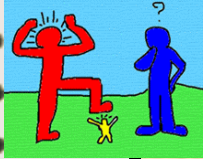
# Les effets potentiels sur la victime



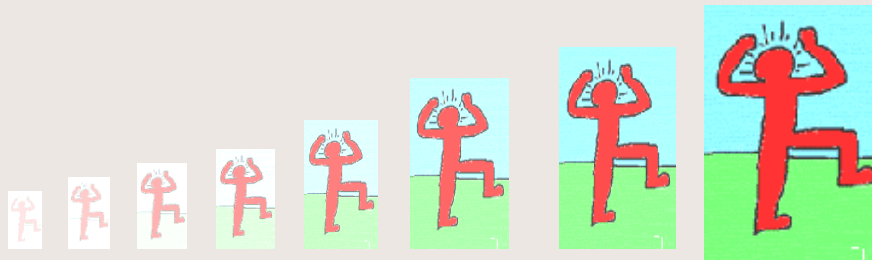
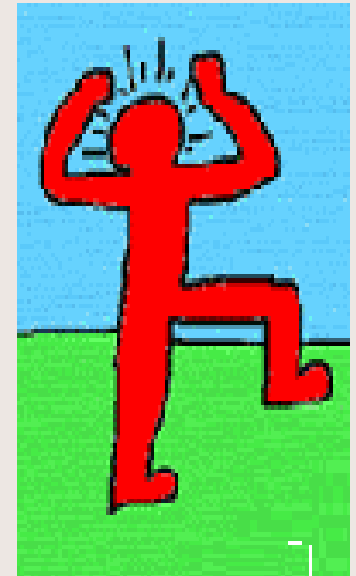
- Signes d'anxiété et d'insécurité
- Tristesse ou symptômes dépressifs
- Isolement, repli sur soi
- Rejet par les pairs
- Méfiance
- Baisse possible du rendement scolaire; absentéisme
- Perte d'intérêt envers l'école ou envers des activités quotidiennes habituellement appréciées
- Troubles somatiques
- Estime de soi plus faible
- Sentiment d'incompréhension
- Comportements acerbes ou labilité de l'humeur...

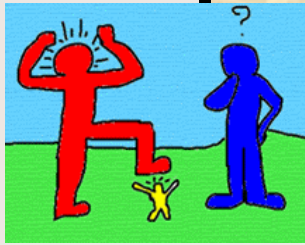


# Les conséquences possibles pour l'agresseur

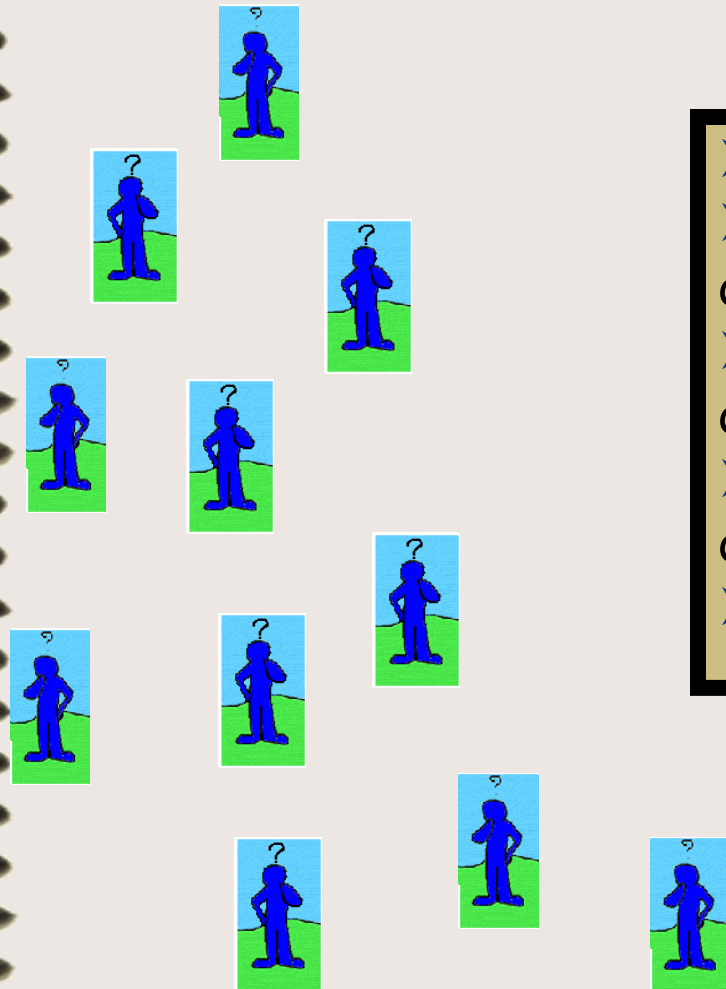


- Augmentation de son statut de leader "négatif"
- Problèmes possibles de fréquentation scolaire
- Risque de décrochage scolaire
- Liens à long terme entre intimidation et criminalité...
- Il ne faut pas oublier que derrière cet agresseur il y a un enfant en souffrance



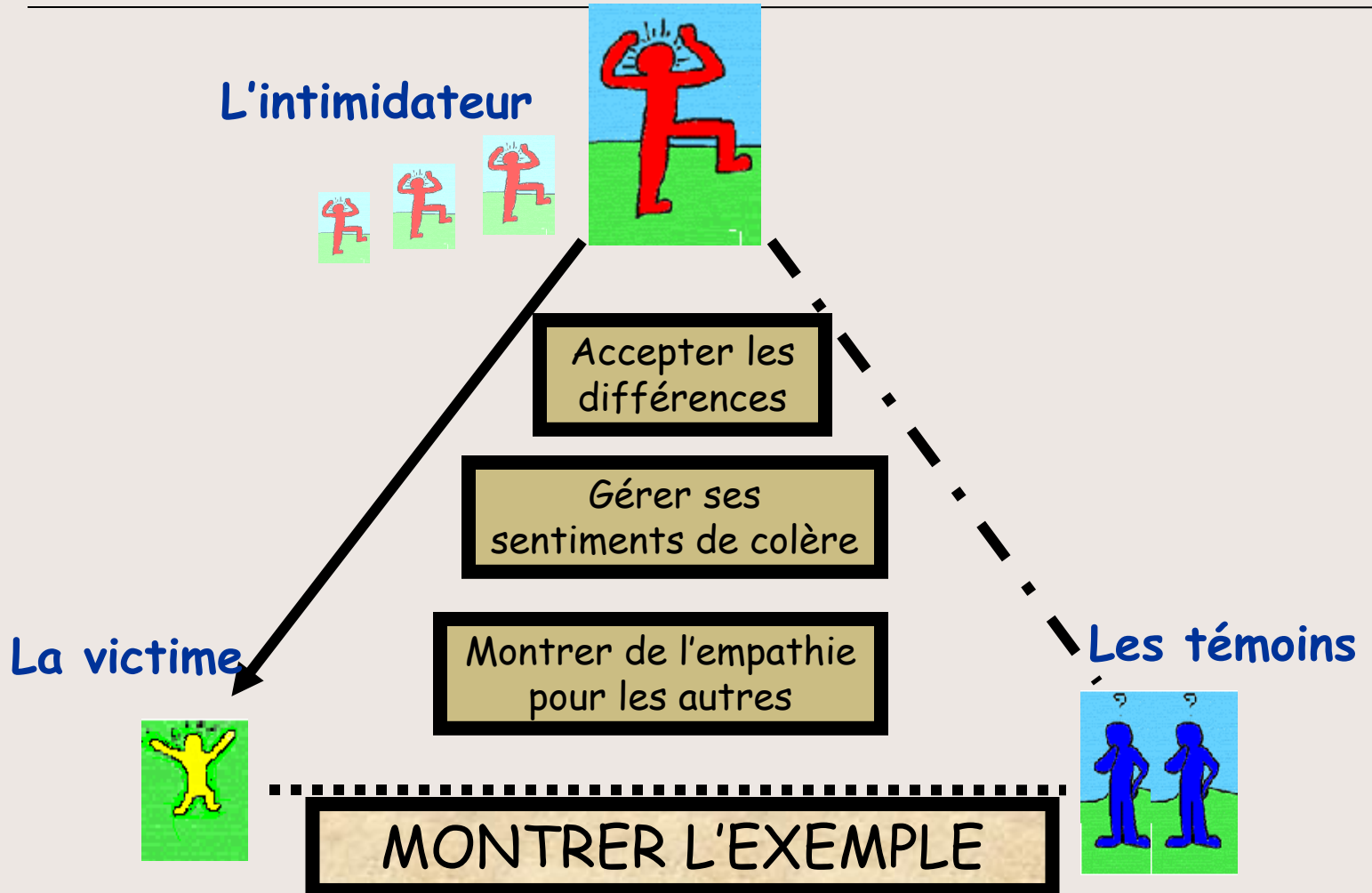
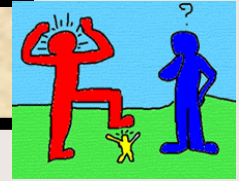


# Les effets potentiels sur les témoins



- Peur d'être associé à la victime
- Peur d'être associé à un rôle de délateur
- Sentiment de culpabilité et d'impuissance
- Peur d'être amené à participer à de l'intimidation
- Syndrome du « monde cruel »...

# Quoi faire comme parents...



# Mon enfant est victime...



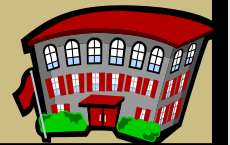
- Prenez le temps de l'écouter
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail
- Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs
- Dites-lui d'éviter tout geste de représailles
- Montrer que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution
- Encouragez-le à rester avec des amis
- Demeurez attentif



- D'arrêter immédiatement ses réponses aux messages d'intimidation.
- De bloquer les adresses ou personnes qui l'intimident
- De retracer les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation
- De sauvegarder tous les messages d'intimidation



- Contactez l'enseignant, la direction ou la psychoéducatrice de l'école.
- Si vous jugez que la sécurité de votre enfant est menacée malgré les interventions de l'école, contactez la police.
- ATTENTION ne jamais intervenir directement auprès des autres enfants.



# Mon enfant est intimidateur...

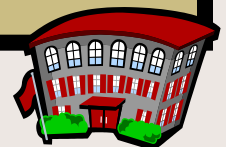


- Prenez le temps de l'écouter calmement
- Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses gestes
- Faites-lui comprendre que vous prenez la situation au sérieux
- Passez plus de temps avec lui et supervisez ses activités
- Rappelez-lui l'importance de respecter les différences
- Regardez avec lui comment il peut exprimer sa colère pacifiquement
- Cherchez à savoir qui sont ses amis et comment ils passent leurs temps libres

- Superviser ses activités en ligne et encouragez-le à faire des interactions positives
- Apprenez-lui à respecter les autres dans l'espace virtuel



- Soyez à l'écoute des personnes qui vous signaleront que votre enfant fait de l'intimidation
- Discutez des moyens à prendre avec l'école pour vous aider et aider votre enfant
- Contactez l'enseignant, la direction de l'école pour signaler l'intimidation et recevoir le soutien adéquat pour votre enfant.



# Mon enfant est témoin...



➤ Expliquez-lui que les intimidateurs sans auditoire, ils ont moins de pouvoir

➤ Dites-lui que ses agissements peuvent encourager ou décourager l'agresseur

➤ Encouragez-le à dénoncer et qu'il n'est pas un « stool »

➤ Indiquez-lui qu'il peut intervenir directement s'il ne se sent pas en danger sinon il doit informer un adulte immédiatement.



➤ Dites-lui d'ignorer l'agresseur et d'éviter tout contact avec lui

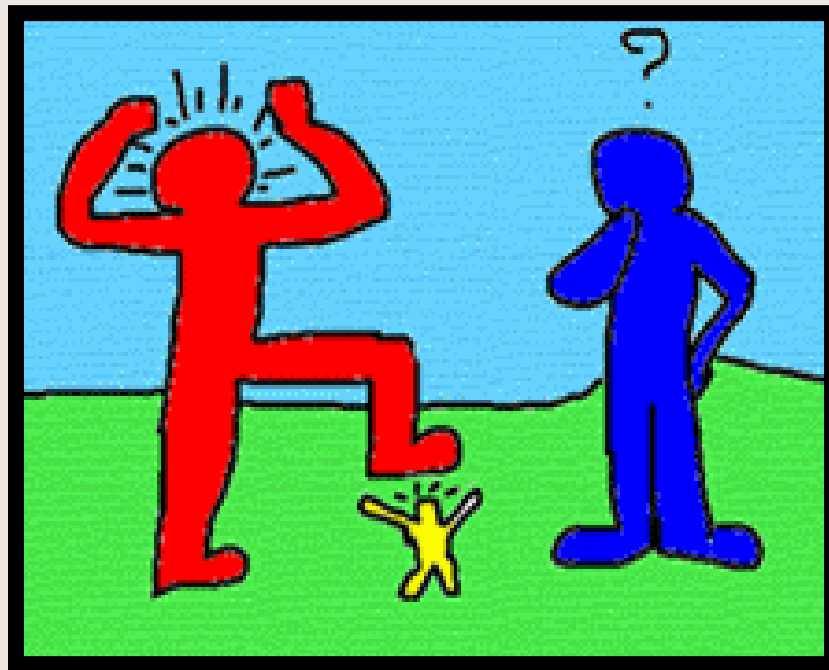
➤ Encouragez-le à toujours refuser de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message blessant pour quelqu'un



➤ Informez la direction ou l'enseignant de la situation



# INTERVENTIONS DE L'ÉCOLE EYMARD CONTRE L'INTIMIDATION



## PRÉVENTION



- Récréations organisées
- Code de vie
- Animations par l'AVSEC et la psychoéducatrice sur la roue du conflit et autres thèmes.
- Surveillance organisée en zones sur la cour d'école
- Résolution de conflit
- Vers le Pacifique
- Fluppy
- Conseil de coopération
- Langage commun et procédures à suivre

## INTERVENTIONS



- Rencontre immédiate avec les élèves concernés (direction, Psychoéducatrice et enseignants)
- Information auprès des parents (agenda, appels téléphoniques, billets de rappel et billets d'agirs majeurs.)
- Conséquences et réparations
- Suivi



## *Bibliographie pour s'outiller en lien avec la violence et l'intimidation*

- **L'intimidation, parlons-en!**  
Auteure : Corinne Cartier  
Collection : Zéro Zizanie
- **Non à la violence, à l'intimidation et au taxage en milieu scolaire (pour les intervenants scolaire)**  
Auteurs : Collectif  
Collection : Zéro Zizanie
- **Je fais face à la clique (pour les filles de 10 à 15 ans)**  
*Un livre pour s'affirmer pleinement*  
Auteure : Susan Sprague  
Collection : Zéro Zizanie
- **Je ne veux plus être la risée de ma classe**  
Auteure : Susan Eikov Green  
Collection : Zéro Zizanie
- **Non à la cyberintimidation**  
Auteur : Tommy Chagnon  
Collection : Zéro Zizanie
- **Non à l'intimidation, j'apprends à m'affirmer**  
Auteure : Nancy Doyon  
Collection : Midi Trente

# Références bibliographiques:

-Moi jagis.com

-Commission scolaire de Montréal. L'intimidation et ses préventions: Quoi en dire? Quoi en faire? Daniel Martin, Raymond Tozzi Mai 2003

- Tableau distinction entre intimidation et conflit: Document provisoire développé par l'équipe du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école et adapté par Marie-Josée Talbot, agente de soutien régional à la Direction régionale de l'Estrie (MELS2012)

-Concepts PAV (CSRS)



École primaire de la Sainte-Famille  
CS de la région de Sherbrooke

CS de la Région de Sherbrooke  
Téléphone : 819 822-5694  
Télécopieur : 819 822-5488



École primaire Eymard  
CS de la Région de  
Sherbrooke

255 , rue Kennedy Nord  
J1E 2E8  
Tel: 819-822-5654  
Télééc.819-822-5657



Chantal Bouchard AVSEC

Lucie Boudreau TES

Et adapté par Élise Leblanc Ps.Ed.